

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Musée départemental Arles antique - Conventions de partenariat entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) pour l'une et le Centre Camille Jullian pour l'autre

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions suivantes dont les projets sont joints au rapport :

- une convention de partenariat avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale pour promouvoir les activités du Musée départemental Arles Antique auprès de ses adhérents,
- une convention de collaboration scientifique et culturelle entre le département des Bouches-du-Rhône – Musée départemental Arles antique et le Centre National de la Recherche Scientifique, délégation Provence et Corse – Centre Camille Jullian.

Le présent rapport ne comporte pas d'incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée